Mairie de Casteljaloux 47700 CASTELJALOUX
TÉL. 05 53 93 48 00
www.mairie-casteljaloux.fr

ARRETE N : 231T/2026

ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de Casteljaloux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par **ETPM, avenue des Martyrs de la résistance 47600 NERAC**

Vu le document d'instruction d'une demande d'occupation du Domaine Public.

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique ainsi que celle des personnels chargés d'exécuter les différentes interventions,

ARRETE

Article 1er : **ETPM, avenue des Martyrs de la résistance 47600 NERAC** est autorisé à occuper temporairement le domaine public pour :

☐ Travaux n'excédant pas 4h et ne nécessitant qu'une occupation minimum du domaine public (véhicule, échelle, tréteaux, …) Les ouvertures dans le sol et les dépôts en tous genres sont interdits.

Le domaine public doit pouvoir être libéré très rapidement.

☐ Travaux excédant 4 h, mais ne nécessitant pas de déclaration de projet de travaux

☒ Travaux nécessitant une déclaration de projet de travaux auprès des services concernés par des installations proches du chantier : EDF – GDF – France Télécom – Service des Eaux, Service Assainissement, …….

à l'adresse suivante : Pont Caudine **à Casteljaloux**

du 30 **septembre 2026 (durée** 6 **jours)**

Article 2 : Le pétitionnaire devra respecter toutes les prescriptions de circulation, de stationnement et des mesures de sécurité à prendre, mentionnées sur le document d'instruction, d'une demande d'occupation du domaine public, joint au présent arrêté.

Article 3 : **REMARQUES PARTICULIERES**

*Le demandeur sera responsable de tous les accidents, dégâts, dommages qu'il pourra causer ou qui pourraient être causés par ses ayants droits ou préposés, du fait de la non-observation des prescriptions des consignes de sécurité.

* La signalisation et la sécurité aux abords des chantiers / déménagements seront, selon la situation rencontrée, conformes à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-4ème partie « signalisation de prescription » et livre 1-8ème partie « signalisation temporaire ») et dans tous les cas, **tant à la mise en place qu'à la fourniture**, à la charge et sous la responsabilité des entreprises intervenant sur les chantiers / déménagements.

* Il est interdit de déverser dans les réseaux et sur le domaine public toute substance pouvant causer un danger au personnel d'exploitation, dégrader les ouvrages de collecte et d'épuration ou gêner leur fonctionnement, créer une menace pour l'environnement.

* En cas de mouvement, sur la voie publique, d'engins de chantier ou d'éléments encombrant, le demandeur devra sécuriser ces déplacements par la présence d'une ou plusieurs personnes équipées de gilets fluorescents, qui seront chargées d'interrompre momentanément la circulation automobile et piétonnière.

* Pendant les périodes d'inactivité des chantiers/déménagements, notamment de nuit et les jours non ouvrables, les signaux en place seront déposés quand les motifs ayant conduit à les implanter auront disparu (présence de personnel, d'engins ou d'obstacles).

* Toutes dispositions devront être prises par le demandeur pour enlever immédiatement après exécution des ouvrages, les terres, graviers, ferrailles et matériaux de toute nature qui en proviendraient de manière à rendre le domaine public entièrement propre, libre et dans son état initial.

Article 4 : Toute infraction ou non-respect des articles 2 et 3 ci-dessus, entrainera **la nullité de l'arrêté, l'arrêt du chantier ou du déménagement et exposera le demandeur aux sanctions prévues par la loi.**

Article 5 : Le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Casteljaloux, le Directeur des Services Techniques de la Mairie de Casteljaloux, le Directeur des Services Techniques de la Communauté des Communes, le Pétitionnaire, le Brigadier-Chef Principal de Police Municipale de Casteljaloux et tous les agents placés sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

14/09/2026

Le Maire,

MAIRIE DE CASTELJALOUX

Julie CASTILLO

MAIRIE DE CASTELJALOUX

Document d'instruction d'une demande d'Arrêté de Circulation

Vu la demande présentée par **ETPM ; Avenue des Martyrs de la résistance 47600 Nerac**
qui sollicite une autorisation d'occuper le domaine public pour :

❑ Travaux n'excédant pas 4h et ne nécessitant qu'une occupation minimum du domaine public (véhicule, échelle, tréteaux, …). Les ouvertures dans les sols et les dépôts en tous genre sont interdits

Le domaine public doit pouvoir être libéré très rapidement

❑ Travaux excédant 4h, mais ne nécessitant pas de déclaration de projet de travaux.

■ **Travaux nécessitant une déclaration de projet de travaux auprès des services concernés par des installations proches du chantier : EDF – GDF – France Télécom – Service des Eaux – Service Assainissement, ….**

❑Déménagement

A l'adresse suivante : Pont de La Cardine à Casteljaloux

Le 30 septembre 2026 (Durée : 6 jours)

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique ainsi que celle des personnels chargés d'exécuter les différentes interventions,

PRESCRIPTIONS DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT ET DES MESURES DE SECURITE

❑ Circulation

❍ .....

❑Si la circulation est possible, sur la zone des travaux : l'entreprise à l'obligation d'assurer l'accès aux services de secours en intervention / aux riverains.

❑ Fermeture de la rue

❍ Aux heures de chantier (08h00 – 12h00 / 13h30 – 18h00)

❍ Pendant toute la durée du chantier /déménagement

❑ Communication : 5 jours avant le début du chantier, le pétitionnaire devra informer par communiqué papier tous les riverains de la gêne occasionnée par les travaux et des possibilités de circulation sur la zone en chantier. Une copie du communiqué d'information devra être fournie à la mairie (Service Police Municipale).

■ **Stationnement :**

● **Réservé au droit du chantier**

■**Mise en sécurité du chantier**

● **Plot de sécurité** ❍ Barrières ❍ Ruban de chantier

■**Matérialisation du chantier (de jour comme de nuit avec vérification régulière du dispositif) :**

Rappel: La fourniture et la mise en place de l'ensemble de la signalisation est à la charge du pétitionnaire.

●**Annonce du chantier par panneaux AK5 – AK3**

❍Route barrée par panneau KC1

❍ Circulation alternée par panneaux CK18 – BK15

❍ Circulation alternée par feux tricolore par panneaux AK17

● **Circulation alternée manuellement par piquet K10**

❍ Flash pour la nuit

❍ Déviation du trafic routier par panneaux KD22a – Kd69a

●**Stationnement interdit aux abords du chantier (hors véhicules liés au chantier) par panneaux BK 6 sur pied**

❍ Vitesse limitée à 50km/h au droit du chantier, lorsque le chantier empiète sur une voie de circulation, par panneaux Bk14

❍ Vitesse limitée à 30km/h au droit du chantier, lorsque le chantier empiète sur une voie de circulation, par panneaux Bk14

❍ Interdiction de dépasser au droit du chantier par panneau Bk3

❑ Organisation d'un cheminement piétonnier sécurisé :

❍ Couvert, dans le cas d'utilisation d'échafaudages

❍ Sur la chaussée, à l'aide de barrières, plots de sécurité

❍ Sur le trottoir ou côté opposé du chantier / déménagement (Panneaux JH)

❑ Mise en place de bâche de protection pour protéger le trottoir et la chaussée des projections de poussières, matériaux, peintures, ….

POLICE MUNICIPALE	OBSERVATIONS	SIGNATURE
	Favorable, sous réserve que le pétitionnaire respecte les prescriptions, et les mesures de sécurité énumérées ci-dessus.	

MAIRIE DE CASTELJALOUX ★ POLICE MUNICIPALE ★

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa
N° 14024*01

SPECIMEN
DICTservices.fr

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒

Nom : DARRIBEHAUDE Prénom : Flavien
Dénomination : ETPM Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : AVENUE DES MARTYRS DE LA RESISTANCE
Code postal 47600 Localité : NERAC Pays : FRANCE
Téléphone 0617551461 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : flavien.darribehaude@etpm.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ETPM Prénom : DARRIBEHAUDE Flavien
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : AVENUE DES MARTYRS DE LA RESISTANCE
Code postal 47600 Localité : NERAC Pays : FRANCE
Téléphone 0617551461 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : flavien.darribehaude@etpm.fr

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° X Voie communale n° X
Hors agglomération ☐ En agglomération ☒
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Pont de la Cardine,
Code postal 47700 Localité : Casteljaloux

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☒ Non ☐ Si oui indiquer la référence : 319T/2025
Description des travaux : TERRASEMENT DE 12M POUR RACCORDEMENT ENEDIS
Date prévue de début des travaux : 14/09/2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 6

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 1 Date de début de réglementation 14/09/2026
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☒ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☒
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☒ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers ☐	véhicules légers ☒	véhicules légers ☒
poids lourds ☐	poids lourds ☒	poids lourds ☒

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation *(à préciser par sens)* :

.....

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒ Une entreprise spécialité ☐

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : ..... Représenté par : .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

.....

Code postal Localité : ..... Pays : .....

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500ème ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : NERAC LE 02.09.26 Le :10/09/2026

Nom : ETPM Prénom : ..... Qualité : .....

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

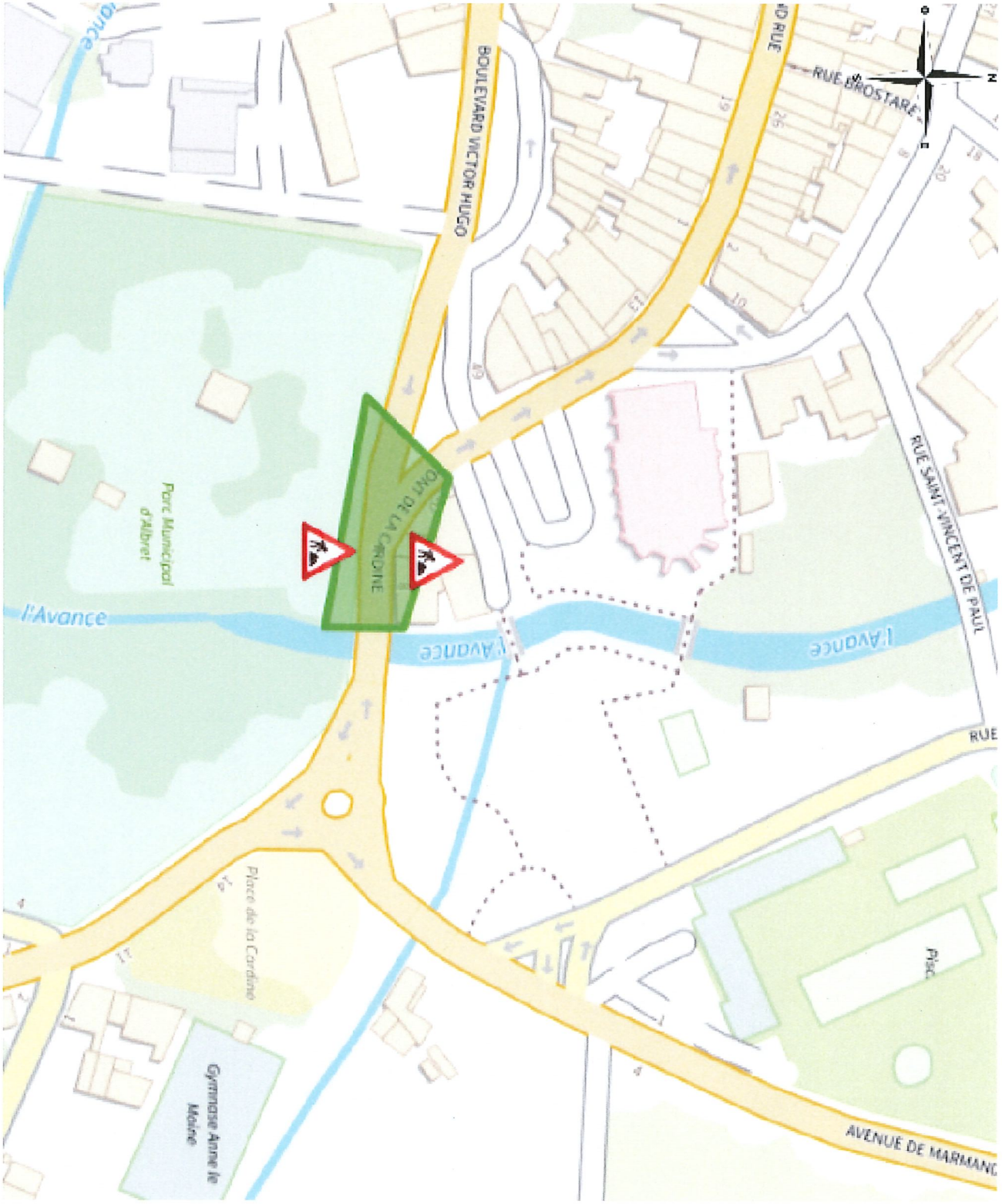

Coordonnées : <gml:Polygon srsName="EPSG:4171"><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">0.090455 44.313322 0.090972 44.31321 0.090967 44.313017 0.090176 44.313119 0.090455 44.313322 </gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon>

Notre équipe vous accompagne dans l
traitement de vos documents de chanti

Type de formulaire : **DA**
Référence chantier : **61673832 casteljaloux**

Emplacement du chantier: **Pont de la Cardine,47700 Casteljaloux**
Début du chantier : **14/09/2026** Durée: **6 jours**

site:

Liste des envois effectués

Téléconsultation	Destinataire	Contact	Suivi	Réponse	Commentaire et éléments de réponse	Nature et type de réseau
Numéro : 2026090245377S	MAIRIE DE CASTELJALOUX SERVICES TECHNIQUES 47700 CASTELJALOUX	Tel: 0553760957 Email: stm@mairie-casteljaloux.fr	Envoyé par: Mail Envoi: Envoyé le 02/09/2026 11:56			non-sensible I

Légende des réseaux :


(HC) canalisations hydrocarbures liquides


(PC) canalisations produits chimiques liquides ou gazeux

(GAZ) canalisations gaz combustibles


(CU) reseaux de chaleur ou de froid


(EL) lignes electriques et eclairage public hors tbt


(TR) installations de transport guide


(DE) canalisations de transport de dechets


(TL) communications electroniques et lignes electriques eclairage tbt


(EA) canalisations eau potable


(EU) canalisations eaux usees ou assainissement



(A) autre


(DI) digues prevention inondations submersions


(M) mairie



(CR) conseil regional



(PM) police municipale

(I) inconnu


(MR) multi reseaux

ETPM

Document de travail

PARTENAIRE

ENEDIS

Identification du client

Nom	COMMUNE DE CASTELJALOUX	OSR	**61556795**
Adresse	Lieu-dit "Pont de la Cardine"	Contact client	06 74 82 56 70
Commune	CASTELJALOUX	Chargé d'étude	Th. CELLA
Nature du chantier	Branchement neuf	Téléphone	06 29 11 23 78

Photo / Plan de situation



Informations Demande Client

Le client souhaite un raccordement de 36 kva en TRI avec la pose de coffrets CIBE type 805 + 920
PDL 50016422298698
Matricule compteur existant
Terrassement prévu semaine Janvier 2026
Raccordement prévu semaine Janvier 2026

Solution Technique

SOUS RESERVE DE VALIDATION DE LA SOLUTION TECHNIQUE PAR ENEDIS

Réalisation d'une RAS BRT sur le dipôle 4705200180 issu du poste P0008 MAIRIE
Terrassement sur 22 mètres et pose de coffrets CIBE type 805 et 920
Liaison Réseau = 29m
BRT aéro-sout TRI de type 2

Fiche Rencontre Client

ENEDIS — Nous nous sommes rencontrés...

N° de Dossier : 61556795

- Fiche rencontre client –
Document de travail

Date de l'étude : 12/11/2025

Information Client (ou de son représentant)	Adresse Travaux
Présence sur place : OUI Client : COMMUNE DE CASTELJALOUX Mail : j.gomes@mairie-casteljaloux.fr Tél : 0674825670	Pont de la Cardine 47700 CASTELJALOUX

Chantier et Intervention			
Aéro-souterrain	Triphasé (36KVA)	Branchement Complet	Type 2 (dos-à-dos, cptr/disj à l'extérieur) L>30m
Longueur liaison A (publique) : 22 mètres Longueur liaison B (privative) : mètres		Date souhaitée d'intervention : 12/01/2026 La date précise sera fixée ultérieurement par Enedis Accès à l'intérieur possible : ☑	

Travaux à réaliser par le client avant l'intervention	
Matérialiser l'emplacement prévu du coffret avec un piquet	☑
Tranchée domaine privé + pose TPC ø 75 ou 90mm avec aiguille métallique et grillage avertisseur	☐
Percement et pose d'une gaine MSB ou ICT ø 40mm intérieure (pour branchement aérien)	☐
Épaisseur de **cloison** sur toute la hauteur avec placo 25mm ou 2xBA13 de part et d'autre de la cloison	☐
Réaliser **un enduit** pour poser tableau disjoncteur (30x40 cm pour cpt mono) (30x90cm pour cpt tri)	☐
Déplacer point d'eau à plus de 60cm de l'installation électrique ou poser une cloison de séparation	☐
Si gaine **GTL (Gaine Technique de Logement)** sur toute la hauteur, prévoir une séparation	☐
Encastrement coffret (respecter le **niveau du sol fini**) + prévoir un décaissement à la base du coffret	☐
Découpage du **grillage**	☐
Réalisation **niche**	☐
Dépose de vieux ouvrages abandonnés (potelets, ancrages, câbles)	☐
Prévoir **élagages** arbustes, arbres, haie pour le branchement ou accès au chantier	☐
Réaliser **pénétration pour passage du câble** (ou pose gaine blindée pour passage de câble)	☐
Busage du fossé	☐
Réalisation d'un **petit pont** (ou et de marches)	☐
Déplacer appareillages électriques et/ou de télécoms	☐
Démontage de placard ou étagère	☐

Le coffret doit être fixé à l'emplacement prévu lors de l'étude

Installation intérieure	Documents à fournir
Prévoir la reprise de votre installation électrique par votre électricien le jour des travaux (en sortie disjoncteur) : ☑ (Branchement Type 2) L'alimentation en domaine privée est réalisée par vos soins et sous votre responsabilité : ☑	Un exemplaire de l'autorisation de passage (si requise) : ☑ Une attestation de pose de disjoncteur non-différentiel (sous certaines conditions) : ☐

La mise en service de votre installation est soumise aux conditions suivantes:

- ✓ La remise du certificat de conformité de votre installation à ENEDIS (Consuel)
- ✓ Le paiement total des travaux
- ✓ La souscription d'un contrat d'énergie auprès de votre fournisseur dont la liste est disponible sur le site https://www.energie-info.fr/

Commentaires éventuels :

Chargé d'études : Thierry CELLA 0629112378	Signature Client
	

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite et modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Plan 1/2000

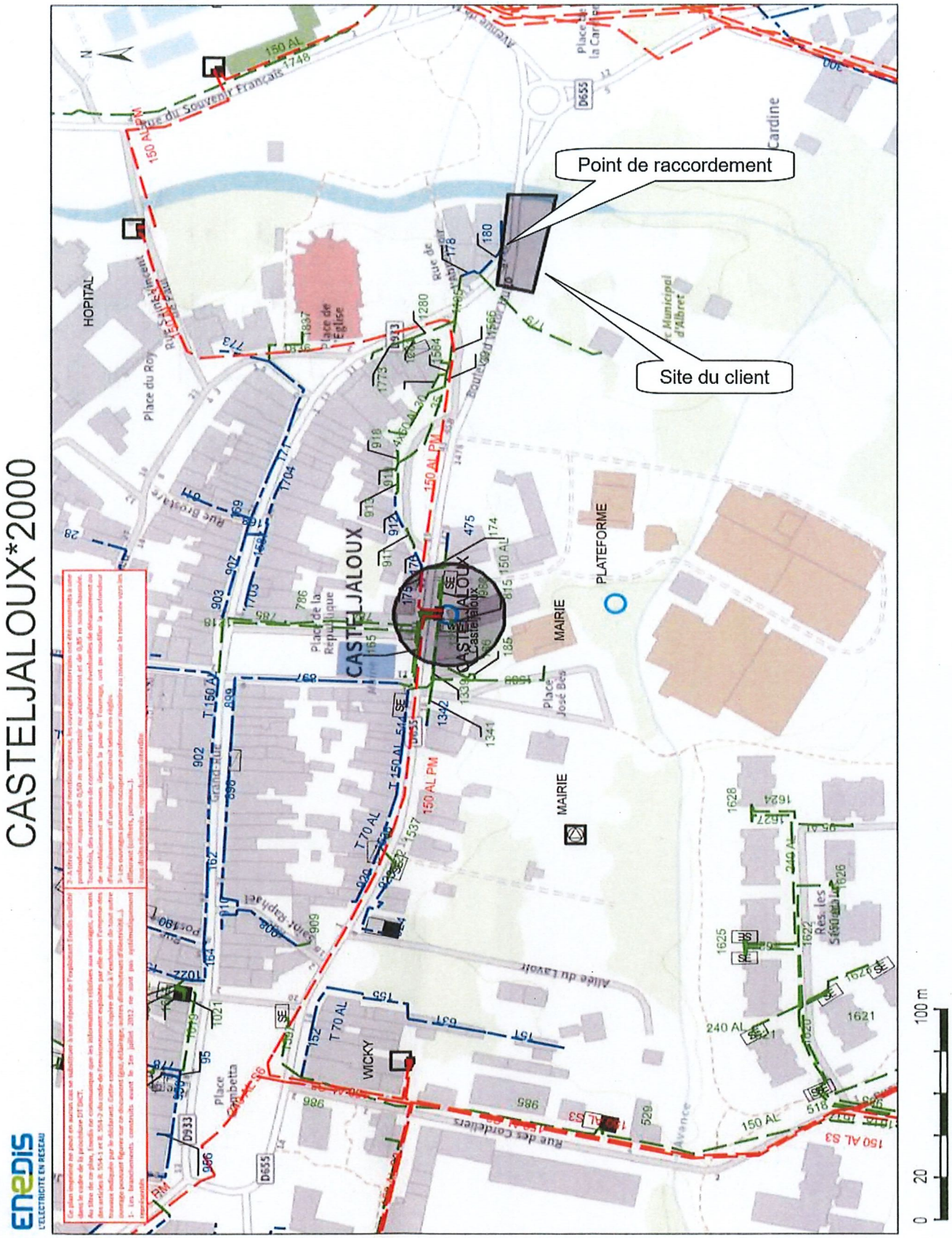
CASTELJALOUX*2000
Point de raccordement
Site du client
CASTELJALOUX
HOPITAL
MAIRIE
PLATEFORME
WICKY
Rue des Cordeliers
Allée du Lavoir
Place de la République
Place de l'Eglise
Place José Bès
Rue du Souvenir Français
Cardine
150 AL
150 AL PM
150 AL S3
T 150 AL
T 70 AL
240 AL
D655
D933
0
20
100 m
ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

Plan 1/200

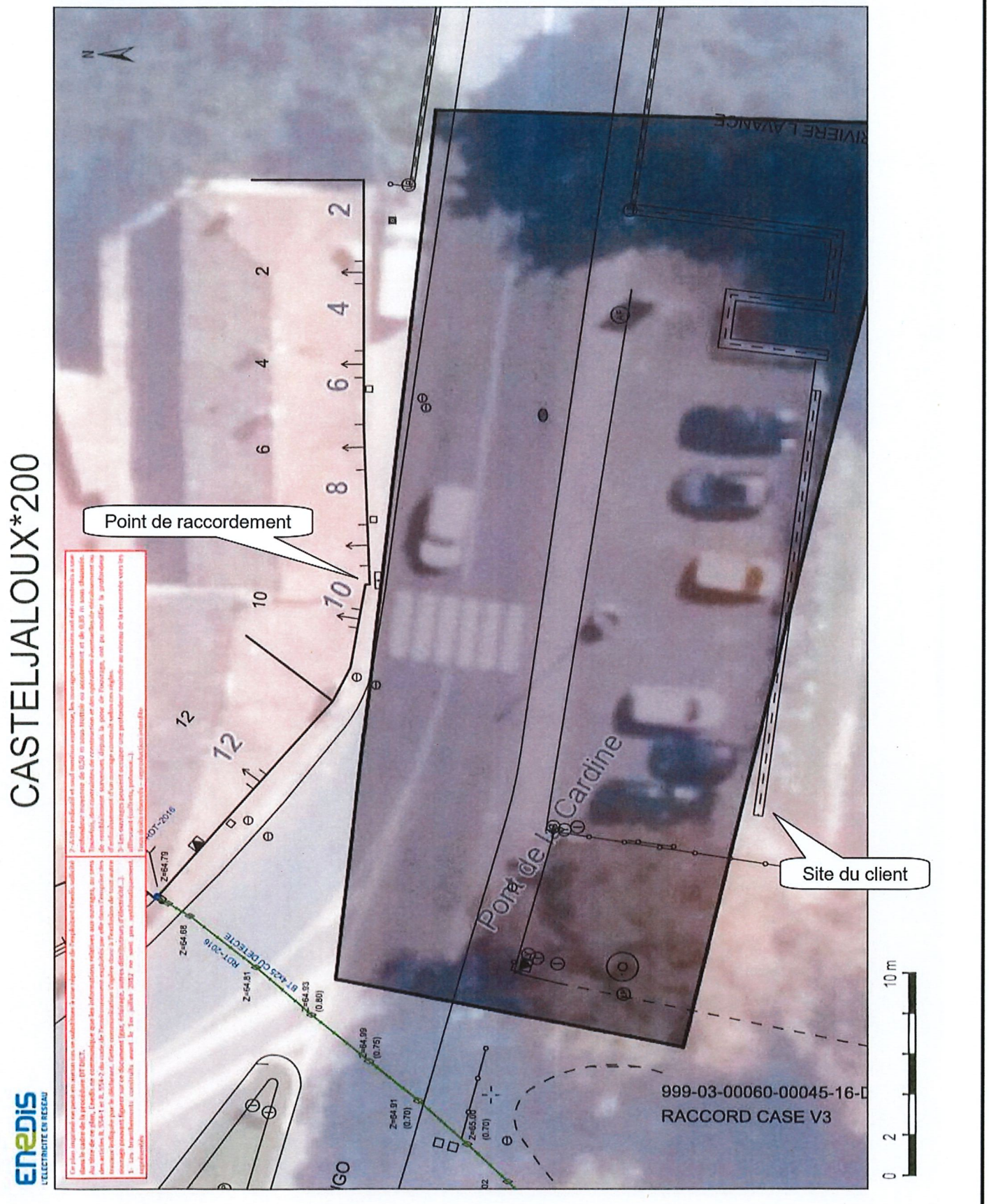
CASTELJALOUX*200
Point de raccordement
Site du client
Pont de la Cardine
RIVIERE L'AVANCE
999-03-00060-00045-16-D
RACCORD CASE V3
10 m
0 2

Détail des travaux



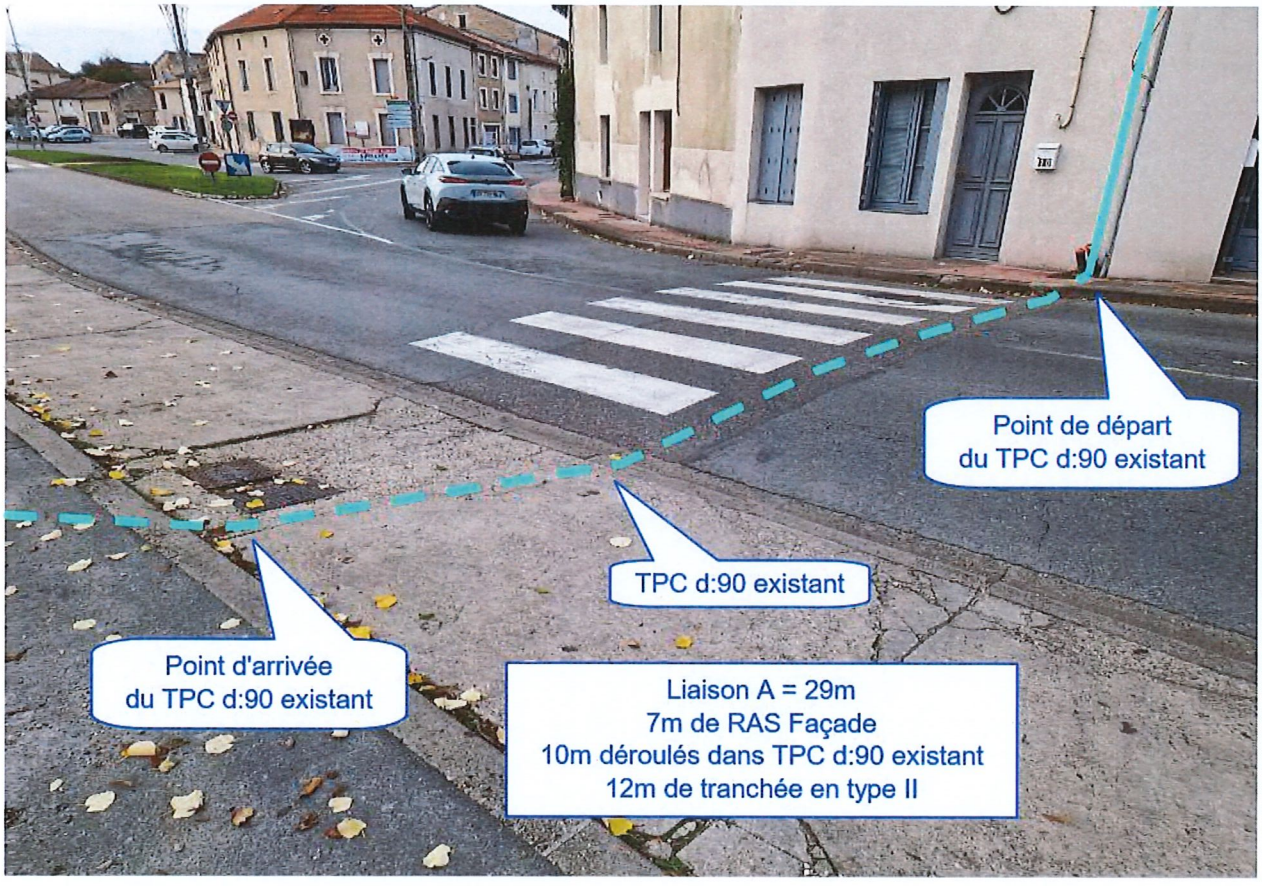

Détail des travaux

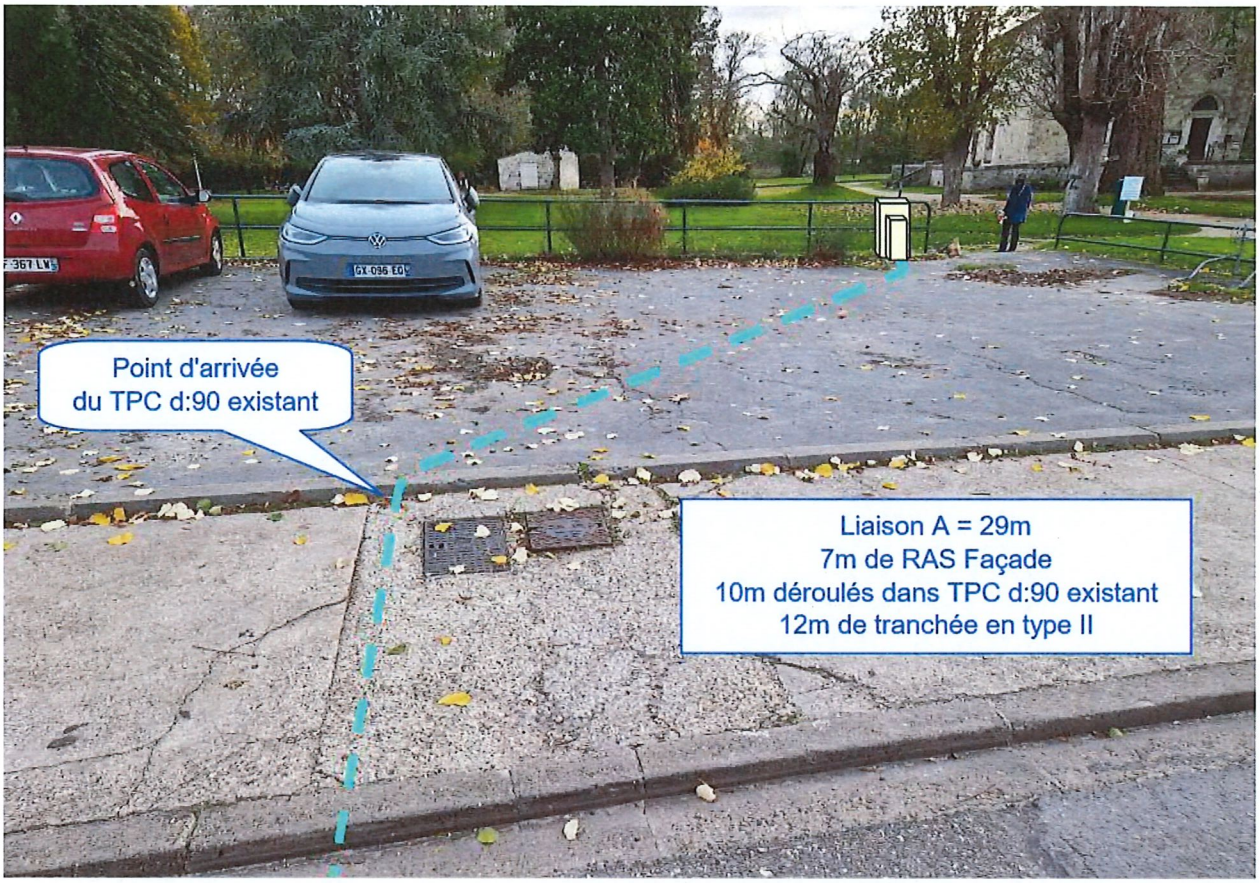



Détail des travaux

